

**EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL**

<b>Date de la Convocation :</b> 27 octobre 2025
<b>Date de publication :</b> 5 novembre 2025
<b>Conseillers en exercice :</b> 11 Présents : 8 Votants : 9

**Le 4 novembre 2025**  
à 18 heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, salle du Conseil Municipal,  
**sous la présidence** de Mme Carole THOUESNY, Maire.

**Étaient présents:**

Mmes Valérie BEAUSEIGNEUR – Corinne HOEFFEL - Lysiane PY – Myriam PETITHORY  
MM Daniel BERTHAUD - Olivier CARREY - Gérard BOICHOT formant la majorité des membres en exercice.

<b>Résultat du vote</b>
- Pour : 9
- Contre : 0
- Abstentions : 0

**Absents excusés :**

Mme - Céline SCHWARTZ

Mme Pascale PION

M Jean-Pierre MUSSIO

**Procurations :**

Mme Pascale PION à Gérard BOICHOT

M. Gérard BOICHOT a été élu **secrétaire**.

**OBJET: Protection sociale complémentaire : participation financière de l'employeur**

**VU**

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- le Code Général de la Fonction Publique,
- le Code des Assurances,
- le Code de la sécurité sociale,
- le Code de la mutualité,
- le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;
- le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;
- la directive 2004/18/CE du Parlement européen et du Conseil, du 31 mars 2004, relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services ;
- la circulaire n°RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents
- la liste des contrats et règlements labellisés sur le site internet <http://www.dgcl.interieur.gouv.fr>
- la délibération du Conseil d'Administration du centre de gestion du Doubs en date du 02/07/2025 portant choix de conventions de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire ;
- l'avis du comité social territorial en date du 9 septembre 2025
- l'exposé du Maire ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des votants :

- d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque santé c'est-à-dire les risques d'atteinte à l'intégrité physique de la personne et la maternité : la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement au contrat référencé pour son caractère solidaire et responsable par le centre de gestion du Doubs proposé par MNT pour la période 2026-2031.
- de fixer cette participation financière de la commune à 30 euros
- d'autoriser le Maire à prendre et signer les contrats et convention correspondant et tout acte en découlant

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

DASLE, le 5 novembre 2025

Le Maire, Carole THOUESNY

